

DÉCRET N° 2023 – 110 DU 29 MARS 2023

portant nomination des membres et du Président
du Conseil d'administration de l'Observatoire de la
Famille, de la Femme et de l'Enfant.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2022-606 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2022-693 du 07 décembre 2022 portant approbation des statuts de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Cyrielle AHOUANOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;

- madame **Flora Sylvie HOUNDJREBO BALLE**, représentante du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Ménongbédji Gérard KPATINDE**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur **Codjovi Blaise ACAKPO**, représentant du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- monsieur **Laurent Mahounou HOUNSA**, représentant de l'Institut national de la de la statistique et de la démographie.

Article 2

Madame **Flora Sylvie HOUNDJREBO BALLE** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

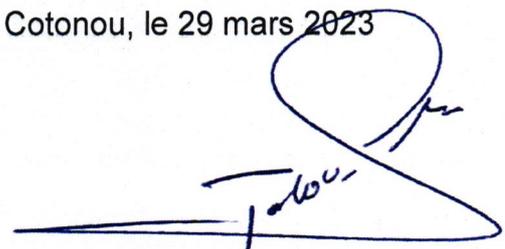
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-467 du 30 octobre 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

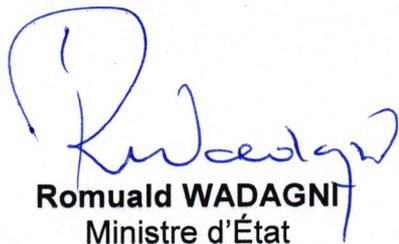
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 29 mars 2023



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODE

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MASM 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 21. SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.